

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2024 - BUDGET PRIMITIF 2024.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n° 3223 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2023 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les données issues du Rapport d'Orientation Budgétaire,  
CONSIDERANT que le budget principal 2024 ne comprend pas la reprise anticipée des résultats antérieurs,  
CONSIDERANT que les ratios des annexes budgétaires sont calculés sur la base du niveau de population du territoire de la communauté de communes au 01/01/2023 soit 41 785 habitants (41 014 en 2022),  
CONSIDERANT la section de fonctionnement :

- Recettes

Chapitre 013 : L'inscription budgétaire est estimée à 201K€ (250K€ en 2023).

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes des services devrait s'établir à 2.776 K€. Cette prévision comprend les recettes de tous les services de la CCVH (crèches, EMI, RAM...).

Chapitre 73 : Le montant global des impôts et taxes est estimé à 8.428 K€.

Chapitre 731 : Le montant global de la fiscalité locale est évalué à 15.137 K€.

Les recettes fiscales ont été évaluées à partir des hypothèses issues du Débat d'Orientation Budgétaire :

- + 1,5 % de dynamique territoriale des bases
- + 4 % de coefficient de révision des valeurs locatives.
- + 2 % d'évolution de la fraction de TVA nationale
- + 0,8 points de TEOM

Les taux de fiscalité seront votés en mars 2024 lorsque les données sur l'inflation et les bases fiscales de l'année 2023 seront définitivement connus.

Chapitre 74 : La recette de DGF est estimée sur les bases perçues en 2023 soit 1.410 K€ pour un montant global sur ce chapitre de 2.997 K€.

Chapitre 75 : Le montant prévisionnel des autres produits de gestion courante est de 55 K€.

Chapitre 042 : L'amortissement des subventions d'investissement est évalué à 10 K€.

- Dépenses

Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont estimées à 4.487 K€ (3.839K€ en 2023).

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 11.975 K€ (11.486 K€ en 2023) et tiennent compte des évolutions liées au glissement vieillesse technicité, des recrutements et des évolutions réglementaires récentes qui touchent la fonction publique territoriale.

Chapitre 014 : Le montant du chapitre sera au total de 3.435 K€. Les atténuations de produits comprennent les attributions de compensation ajustées des services mutualisés avec les communes qui sont estimées à 1 450K€, le reversement FNGIR pour 1 830 K€ et le reversement de la taxe de séjour pour 135 K€.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 6.113 K€ en augmentation par rapport à 2023 (5.793 K€) lié à la contribution au SCH, au SYDEL et à l'OTI.

Chapitre 66 : Le montant des charges financières est évalué à 431K€.

Chapitre 67 : Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, une prévision a été établie à 10 K€.

Chapitre 68 : Cette année comme en 2023, sont inscrits 200K€ en provisions pour risques et charges dans le but de prévoir la clôture de certains budgets annexes des ZAE. Ces provisions permettront de couvrir le déficit que devra supporter le budget principal.

Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 1.550 K€.

Chapitre 023 : Un virement de 1.404 K€ (750 K€ en 2023) de la section de fonctionnement à la section d'investissement devrait pouvoir être réalisé pour l'autofinancement des investissements.

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget principal 2024 s'équilibre à 29.606 K€

CONSIDERANT la section d'investissement :

- Recettes

Chapitre 10 : Les dotations, fonds diverses et FCTVA sont estimés à 1.030 K€.

Chapitre 13 : Le montant des subventions est évalué à 1.865 K€, soit 24,75% des opérations d'équipements hors fonds de concours.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts devrait être de 6.393 K€.

Chapitre 040 : Le montant des amortissements est de 1.550 K€ provenant du fonctionnement.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement est de 1.404 K€ (750 K€ en 2023).

- Dépenses

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des remboursements d'emprunts s'élève à 2.042 K€.

Chapitre 26 : Le montant des participations financières prévu est de 30 K€.

Chapitre 27 : Le montant des autres immobilisations financières est de 50 K€.

Chapitre « opérations » : Les dépenses réelles prévues en 2024 sur les opérations d'investissement s'élèvent à 10.111 K€ (8.481 K€ en 2023, 6.576 K€ en 2022 et 5 216 K€ en 2021).

La fongibilité des crédits autorise leur utilisation dans la limite du montant voté au budget, tout en laissant la possibilité de choisir ou de prioriser leur affectation en cours d'année sur tel chantier ou tel projet par virement de crédit.

Chapitre 042 : Les amortissements des subventions d'investissement reçues s'élèvera à 10 K€.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget principal 2024 s'équilibre à **12.243 K€** (10.481 K€ en 2023, 8.626 K€ en 2022),

CONSIDERANT les montants consolidés et ratios :

Le Budget primitif 2024 s'équilibre 29.606 K€ en fonctionnement et 12.243 K€ en investissement,

Le niveau d'épargne brute attendu est évalué à 2.944 K€ et le niveau d'épargne nette à 902 K€.

Pour mémoire, en 2022, le niveau d'épargne brute était de + 3.342 K€ et le niveau d'épargne nette à + 1.646 K€.

Le ratio d'épargne brute devrait être de 9,95 % (contre 12,51 % au CFU 2022) et la capacité de désendettement se situer à 8,2 ans (7,3 ans au CFU 2022).

## **Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### **DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux et présenté par chapitre et opération,
- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits, au titre de la fongibilité des crédits entre chapitres ou opérations votés, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement,
- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sur les autorisations de programme dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section. Ces mouvements de crédits au titre des dépenses imprévues sont comptabilisés dans la limite de 7,5% des mouvements autorisés au titre de la fongibilité des crédits.

Transmission au Représentant de l'État N° 3365

Publication le 21/12/2023

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 21/12/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15050-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO  
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48  
 Nombre de membres présents : 40 présents  
 Nombre de suffrages exprimés : 46  
 Procuration : 6

Présenté par le Président

VOTES : unanimité Pour : 46 Contre : 0

Date de convocation : 05/12/2022

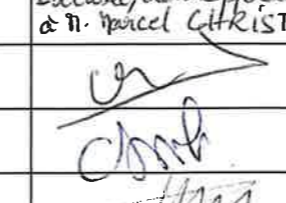
Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 12 décembre 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC		
ANIANE	Nicole	MORERE		
ANIANE	Nicolas	ROUSSARD		Excusé, donne procuration à M. Philippe SALASC
AUMELAS	Ronny	PONCE	Sandrine LOUKANI (suppléante)	
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile LEMOINE (suppléante)	
ARGELIERS	Pierre	AMALOU	Florence LAUSSEL (suppléante)	
BELARGA	José	MARTINEZ	Cécile LANGREE (suppléante)	
CAMPAGNAN	Jean-Marc	ISURE	Jean-Manuel YORIS (suppléant)	
GIGNAC	Jean-François	SOTO		
GIGNAC	Martine	LABEUR		Excusée, donne procuration à M. Pascal CHRISTOL
GIGNAC	Olivier	SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe	LASSALVY BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Stéphanie	BRUN		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis RANDON (suppléant)	
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Danielle HOCHART (suppléante)	
LAGAMAS	Christian	VILOING	Pierre ANCIAN (suppléant)	Excusé
LE POUGET	Thibaut	BARRAL		
LE POUGET	Josette	CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre	PUGENS		

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie	BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony	GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent	ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER	Catherine GIL (suppléante)	Excusé
PLAISSAN	Béatrice	FERNANDO	Bernard PINGAUD (suppléant)	
POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC	Gilles BOULOUYS (suppléant)	
POUZOLS	Véronique	NEIL	Francis RICARD (suppléant)	
PUECHABON	Xavier	PEYRAUD	Christelle AVIAT (suppléante)	
PUILACHER	Martine	BONNET	Benoît FULCRAND (suppléant)	
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		Excusée, donne procuration à M. Yannick VERNIERES
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal	DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		Excusée, donne procuration à M. Henry MARTINEZ
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine	SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yves	GUIRAUD		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO	Pascal THEVENIAUD (suppléant)	
ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND	Bernard CAUMEIL (suppléant)	
ST GUILHEM LE DESERT	Robert	SIEGEL	Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)	
ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		Excusée, donne procuration à M. Jean-Pierre GABAUDAN
ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIK		Excusée,
ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique	GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI	Evelyne GELLY (suppléante)	
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO	Monique VIALLA (suppléante)	
TRESSAN	Daniel	JAUDON	Sylvie MOYANO (suppléante)	Excusé, donne procuration à M. José MARTINEZ
VENDEMIAN	David	CABLAT	Christine FAUCILHON (suppléante)	

Certifié exécutoire par le Président

, compte tenu de la transmission en préfecture le 16.12.22

Et de la publication, le 15.12.22

A Gignac

le 15.12.22



**BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	4 487 055
012	Charges de personnel	11 975 666
014	Atténuation de produits	3 435 000
65	Autres charges de gestion courante	6 113 224
66	Charges financières	431 000
67	Charges exceptionnelles	10 000
68	Provisions pour risques et charges	200 000
023	Virement à la section d'investissement	1 404 401
042	Opérations d'ordre en section	1 550 000
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 606 346</b>

<b>RECETTES</b>		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
013	Atténuation de charges	201 210
70	Produits et ventes diverses	2 776 296
73	Impôts et taxes (sauf 731)	8 428 392
731	Fiscalité locale	15 137 029
74	Dotations Subventions	2 997 589
75	Autres produits de gestion courante	55 830
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre en section	10 000
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 606 346</b>

**BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
001	Solde exécution invt reporté	
16	Emprunts, cautionnements	2 042 000
	Opérations d'équipements	10 111 709
26	Participations financières	30 000
27	Autres immobilisations financières	50 000
040	Opérations d'ordre	10 000
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 243 709</b>

<b>RECETTES</b>		
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 030 000
10	affectation du résultat 2020 (1068)	
13	Subventions d'investissement	1 865 515
16	Emprunts	6 393 793
040	Opérations d'ordre	1 550 000
021	Vir. de la section de fonctionnement	1 404 401
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>12 243 709</b>

**BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - OPERATIONS**

<b>Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS</b>		
<b>N° opération</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Montants</b>
0121010101	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	50 000
0121010201	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	696 640
0121010301	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	233 248
0121010401	I-4.Développer une économie touristique de qualité	75 000
0121020501	II-5.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 228 520
0121020601	II-6.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	597 460
0121020701	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	579 728
0121030801	III-8.Renforcer l'accueil du jeune enfant	
0121030901	III-9.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	
0121031001	III-10.Accompagner la parentalité	
0121031101	III-11.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	
0121031201	III-12.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 985 543
0121031301	III-13.Soutenir et promouvoir les activités sportives	766 500
0121041401	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	30 000
0121041501	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	84 221
0121041601	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	2 107 000
0121051701	V-17.Réseaux et partenariats	925 000
0121061801	VI-18.Moyens communautaires	752 849
<b>Total opérations d'investissement</b>		<b>10 111 709</b>

## BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2024 - ANNEXE SUBVENTIONS

Subventions inscrites en annexe au budget primitif 2024		Montants
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>		
	DOMAINE EQUESTRE LES 3 FONTAINES	13 000
	COMITE DEPARTEMENTAL HLT CYCLISM	7 000
	LA ROUE LIBRE GIGNACOISE	4 000
	FEDERATION FRANCAISE TAMBOURIN	7 000
	FOYER RURAL DE ST BAUZILLE	1 000
	UNION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX ET ASSOCIATIONS 34	2 000
	LE BOL D'AIR	500
	GIGNAC CANOË KAYAK	500
<b>PETITE ENFANCE</b>		
	FAMILLE RURALE 34	21 667
	JOUONS EN LUDOTHEQUE	15 300
	APEDYS	250
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>		
	ASSOCIATION DU FESTIVAL DES VIN	3 000
	ARIAC	2 000
	ASSOCIATION INITIATIVE COEUR D H	10 000
	LES FEERIES D ANIANE	1 000
	LES LUNDIS VIGNERONS	800
	CIVAM HERAULT - DE FERME EN FERME	500
	LES TERRASSES DU LARZAC	1 500
	SYNDICAT DE L AOC GRES DE MONPEL	500
	LES POTIERS DE SAINT JEAN DE FOS	2 000
	SYNDICAT MONTPEYROUX TOUTES CAVES OUVERTES	2 500
	SYNDICAT MONTPEYROUX REGALADES	500
	COMMUNE DE MONTARNAUD	500
	ATELIER DE RECHERCHE	7 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
	ASSO DEMAIN LA TERRE	17 000
	DIVEARTHITY	1 000
<b>POLE ACTION CULTURELLE</b>		
	OFFICE CULTUREL VALLEE DE L HERA	45 000
	THEATRE POPULAIRE VALLEE DE L'HE	30 000
	LES AMIS DE ST GUILHEM LE DESERT	10 000
	LA BOITE A CIRQUOUITES	700
	L'OREILLE BAVARDE	500
	UNION MUSICALE DE GIGNAC	500
	HOMO LUDENS ASSOCIES	4 000
	VENTS DANS LES VIGNES	1 500
	ECOLE CALENDRETA LA GARRIGA	3 000
	ASSOCIATION LA DECALEE	6 000
	ASSOCIATION T AS PAS TOUT DIT	2 500
	LA SAUCE	1 000
	CIE ALFRED DE LA NEUCHE	1 000
	LES SOUMIAIRES	1 000
	ASSOCIATION CLAVE DEL SOL	4 000
<b>Total subventions inscrites en annexe au budget primitif 2024</b>		<b>232 717</b>





## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 27 novembre 2023.

### **I. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'intercommunalité.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel de la collectivité, l'entretien et la consommation des bâtiments communautaires, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 26.651.945 €, soit une augmentation de 5,73 % par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :



	BP 2023	BP 2024	Evolution (€)	Evolution (%)
<b>011 - Charges à caractère général</b>	3 839 665 €	4 487 055 €	647 390 €	16,86%
<b>012 - Charges de personnel</b>	11 486 860 €	11 975 666 €	488 806 €	4,26%
<b>014 - Atténuation de produits</b>	3 424 498 €	3 435 000 €	10 502 €	0,31%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	5 793 724 €	6 113 224 €	319 500 €	5,51%
<b>66 - Charges financières</b>	453 000 €	431 000 €	-22 000 €	-4,86%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	10 000 €	10 000 €	0 €	0,00%
<b>68 - Provisions</b>	200 000 €	200 000 €	0 €	0,00%
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>25 207 747 €</b>	<b>26 651 945 €</b>	<b>1 444 198 €</b>	<b>5,73%</b>
<b>042 - Opération d'ordre entre sections</b>	1 399 031 €	1 550 000 €	150 969 €	10,79%
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	750 000 €	1 404 401 €	654 401 €	87,25%
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>27 356 778 €</b>	<b>29 606 346 €</b>	<b>2 249 568 €</b>	<b>8,22%</b>

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges de personnel pour 11.975.666 €,
- Les autres charges de gestion courante pour : 6.113.224 €, dont
  - contribution au SCH pour 4.290.000 €,
  - contribution au SYDEL pour 365.000 €,
  - subvention de fonctionnement OTI pour 650 000 €
  - subventions versées pour 372 617 €,
  - indemnités de fonction des élus pour 237 333 €
  - droits d'usage informatique pour 178 810 €
- Les atténuations de produit : 3.435.000 €, dont
  - Prélèvement FNGIR par l'Etat pour 1 830 000 €
  - Attribution de compensation versée aux communes pour 1 450 000 €
  - Reversement de la taxe de séjour à l'OTI pour 135.000 €
  - Dégrèvements fiscaux 20.000 €
- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

	BP 2023	BP 2024	Evolution (€)	Evolution (%)
<b>Achats de matières et fournitures</b>	1 050 413 €	1 060 160 €	9 747 €	0,93%
<b>Services extérieurs (entretien, maintenance...)</b>	1 854 210 €	2 443 365 €	589 155 €	31,77%
<b>Autres services extérieurs</b>	858 742 €	903 680 €	44 938 €	5,23%
<b>Imôts et taxes versés</b>	76 300 €	79 850 €	3 550 €	4,65%
<b>TOTAL</b>	<b>3 839 665 €</b>	<b>4 487 055 €</b>	<b>647 390 €</b>	<b>16,86%</b>

Les consommations de fluides (eau, énergie, électricité, chauffage et carburant) sont compris dans la catégorie Achats de matières et fournitures.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, école de musique, services mutualisés...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 29.596.346 €. Elles sont en augmentation de 8,19% par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

	BP 2023	BP 2024	Evolution (€)	Evolution (%)
<b>013 - Atténuation de charges</b>	250 000 €	201 210 €	-48 790 €	-19,52%
<b>70 - Produits des services</b>	2 398 590 €	2 776 296 €	377 706 €	15,75%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	7 758 870 €	8 428 392 €	669 522 €	8,63%
<b>731 - Fiscalité locale</b>	14 083 185 €	15 137 029 €	1 053 844 €	7,48%
<b>74 - Dotations et participations</b>	2 825 950 €	2 997 589 €	171 639 €	6,07%
<b>75 - Produits de gestion courante</b>	20 183 €	55 830 €	35 647 €	176,62%
<b>76 - produits financiers</b>	0 €	0 €	0 €	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	20 000 €	0 €	-20 000 €	-100,00%
<b>78 - Reprise de Provisions</b>	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>27 356 778 €</b>	<b>29 596 346 €</b>	<b>2 239 568 €</b>	<b>8,19%</b>
<b>042 – Opération d'ordre entre sections</b>	0 €	10 000 €	10 000 €	100,00%
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>	<b>27 356 778 €</b>	<b>29 606 346 €</b>	<b>2 249 568 €</b>	<b>8,22%</b>

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe de séjour et taxe sur les surfaces commerciales) ainsi qu'une fraction de TVA nationale reversée par l'Etat depuis la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.
- Les dotations et participations dont les dotations et compensations versées par l'Etat
- Les produits des services : refacturation de frais et d'agents aux budgets annexes, recettes liées aux crèches à l'école de musique, les redevances d'occupation du domaine public....
- Les autres produits de gestion courante : les revenus des immeubles et autres

## II. La section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2024 est de 10.111.709 €, soit une augmentation de 19,46% par rapport au BP 2023. Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2023	BP 2024	Evolution (€)	Evolution (%)
20 - Immobilisations incorporelles			0 €	
204 - Subventions d'équipement versées			0 €	
21 - Immobilisations corporelles			0 €	
23 - Immobilisations en cours			0 €	
26 - Participations et créances rattachées		30 000 €	30 000 €	100,00%
27 - Autres Immobilisations financières	50 000 €	50 000 €	0 €	0,00%
45 - Opérations pour compte de tiers			0 €	
Opérations d'équipements	8 481 567 €	10 111 709 €	1 630 142 €	19,22%
<b>TOTAL Dépenses d'équipements</b>	<b>8 531 567 €</b>	<b>10 191 709 €</b>	<b>1 660 142 €</b>	<b>19,46%</b>
13 - Subventions à reverser			0 €	
16 - Remboursement du capital de la dette	1 950 000 €	2 042 000 €	92 000 €	4,72%
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>10 481 567 €</b>	<b>12 233 709 €</b>	<b>1 752 142 €</b>	<b>16,72%</b>
040 - Opérations d'ordre entre section		10 000 €	10 000 €	
041 - Opérations patrimoniales			0 €	
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>10 481 567 €</b>	<b>12 243 709 €</b>	<b>1 762 142 €</b>	<b>16,81%</b>

Les principaux projets inscrits en opérations, en adéquation avec le projet de territoire et le Plan Pluri annuel d'investissement :

Opérations	Montants
I-1.Développer une agriculture durable de qualité	50 000 €
I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	696 640 €
I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	233 248 €
I-4.Développer une économie touristique de qualité	75 000 €
II-6.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 228 520 €
II-7.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	597 460 €
II-8.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	579 728 €
III-9.Renforcer l'accueil du jeune enfant	
III-10.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	
III-11.Accompagner la parentalité	
III-12.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	
III-13.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 985 543 €
III-14.Soutenir et promouvoir les activités sportives	766 500 €
IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	30 000 €
IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	84 221 €
IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	2 107 000 €
V-17.Réseaux et partenariats	925 000 €
VI-18.Moyens communautaires	752 849 €
<b>Total opérations d'investissement</b>	<b>10 111 709 €</b>

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9.289.308 € pour 2024, soit une augmentation de 11,48% par rapport au BP 2023 :

	BP 2023	BP 2024	Evolution (€)	Evolution (%)
10 - Dotations, fonds et réserves	1 000 000 €	1 030 000 €	30 000 €	3,00%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			0 €	
13 - Subventions d'investissement reçues	2 447 365 €	1 865 515 €	-581 850 €	-23,77%
16 - Emprunts et dettes	4 885 171 €	6 393 793 €	1 508 622 €	30,88%
23 - Avances sur travaux			0 €	
45 - Opérations pour compte de tiers			0 €	
024 - Produit de cession des immobilisations			0 €	
<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>8 332 536 €</b>	<b>9 289 308 €</b>	<b>956 772 €</b>	<b>11,48%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	750 000 €	1 404 401 €	654 401 €	87,25%
040 - Opérations d'ordre entre section	1 399 031 €	1 550 000 €	150 969 €	10,79%
041 - Opérations patrimoniales			0 €	
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>10 481 567 €</b>	<b>12 243 709 €</b>	<b>1 762 142 €</b>	<b>16,81%</b>

Les principaux postes sont :

- L'emprunt d'équilibre : 6,39 M€,
- Les subventions d'investissement versées (Europe, Etat, Région, Département...) : 1,86 M€
- Les dotations, fonds et réserves : 1 M€ (FCTVA)
- Les opérations d'ordre qui participent à l'autofinancement : 1,76 M€.

### III. Etat de la dette

2,45 M€ d'emprunt nouveau a été mobilisé en 2023 sur le budget principal.

L'encours de dette supporté au budget principal au 01 janvier 2024 sera de 17,64 M €, ce qui représente un encours de 422 € par habitant (413 € en 2023).

En cours au 01/01/2024	Nombre d'emprunts	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
17 643 864 €	31	2,80%	7 ans et 10 mois	14 ans et 7 mois

L'ensemble de l'encours de dette est sécurisé et ne comporte aucun emprunt « toxique ». L'endettement est classé à 100% en catégorie 1-A selon la charte Gissler.

Pour l'année 2024, un emprunt d'équilibre a été inscrit et le montant sera ajusté en fonction des dépenses et recettes réellement constatées. L'objectif est de stabiliser le niveau de l'endettement, en prévoyant un recours équivalent au montant remboursé du capital de la dette, soit environ 2 M€/an.

## IV. Les budgets annexes

### 4.1 Les budgets annexe des ZAE

Les Budgets Annexe des ZAE ont été mis en place dans le cadre des opérations d'aménagement et de commercialisation de ces zones. Le budget annexe ZAE Emile Carles a été clôturé au 31 décembre 2022.

Pour 2023, les budgets annexes ZAE s'équilibrent en fonctionnement à hauteur de 4.277.408 € et en investissement à 977.000 €.

FONCTIONNEMENT		Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	Gignac
Dépenses		PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
011	Charges à caractère général	397 190 €	196 260 €	75 600 €	474 050 €	1 868 808 €
042	Variation en cours produc. Biens		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
66	Intérêts des emprunts		6 500 €	26 000 €	16 000 €	240 000 €
	<b>Total</b>	<b>397 190 €</b>	<b>329 760 €</b>	<b>191 600 €</b>	<b>625 050 €</b>	<b>2 733 808 €</b>
Recettes		PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
042	Variation de stocks					
70	Ventes terrains aménagés		323 260 €	75 600 €	29 187 €	744 975 €
74	Subventions	397 190 €	6 500 €	116 000 €	596 363 €	1 988 833 €
	<b>Total</b>	<b>397 190 €</b>	<b>329 760 €</b>	<b>191 600 €</b>	<b>625 550 €</b>	<b>2 733 808 €</b>
INVESTISSEMENT		Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	Gignac
Dépenses		PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
040	Stock (33.. Ou 3555)					
16	Rbt emprunts		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>127 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>625 000 €</b>
Recettes		PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	ZAC La Croix
040	Stock (33.. Ou 3555)		127 000 €	90 000 €	135 000 €	625 000 €
16	Emprunts					
	<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>127 000 €</b>	<b>90 000 €</b>	<b>135 000 €</b>	<b>625 000 €</b>

Au 1er janvier 2023, la dette de ces budgets se présentera ainsi :

En cours au 01/01/2023	Nombre d'emprunts	Taux moyen	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle
7 460 615 €	12	2,88%	4 ans et 1 mois	7 ans et 10 mois

## **4.2 Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et GEMAPI**

Depuis 2018, ces budgets sont de la compétence intercommunale. Il s'agit notamment des compétences liées à l'alimentation en eau potable (AEP), à l'assainissement des eaux usées, ou encore la Gestion des eaux et des milieux aquatiques (GEMAPI).

L'équilibre de ces budgets est assuré par le prix du service rendu pour l'eau et l'assainissement et une taxe dédiée pour la GEMAPI.